

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2020, l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE OCA20 16 0214 édictée en vertu de l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469) :

**ORDONNANCE RELATIVE À LA SUSPENSION DES TARIFS DE LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DE
L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR LA SAISON ESTIVALE 2020
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Pour la saison estivale 2020 :

1. Aucun frais n'est exigible pour accéder à la piscine John-F.-Kennedy.
2. La gratuité pour les enfants de 2 ans et moins et pour l'accès à la pataugeoire est maintenue.

La présente ordonnance se limite à la durée de la saison estivale 2020 de la piscine John-F.-Kennedy d'Outremont, qui se termine le 15 septembre 2020.

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 3 juillet 2020

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,

Mélanie Dinel

